

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/040/7.2

Feuillet n° 42

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 2 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 26 mai 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents et représentés	55
Votants :	55
Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Laurent DELAGE, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole RAVIDAT Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

EXCUSÉS

Titulaires : Gérard MERCIER, Jacques MIGNOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Michel LAPOUGE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Vote de la fiscalité professionnelle et additionnelle

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de maintenir les mêmes taux de fiscalité professionnelle et additionnelle qu'en 2019.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200602-DE2020040-DE
Reçu le 05/06/2020

Proposition de vote du taux de la CFE :

Maintien du Taux Moyen Pondéré à 25,11% avec une durée de lissage à 12 ans (à compter de 2017).

Proposition de vote des taux de taxes additionnelles :

La réforme de la fiscalité directe locale, prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prévoit le gel des taux intercommunaux de taxe d'habitation en 2020 à hauteur des taux 2019. Dès lors, l'organe délibérant ne votera pas de taux de taxe d'habitation en 2020.

Maintien des taux 2019, soit :

Taxe foncière bâti	2,95%
Taxe foncière non bâti	16,65%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le taux moyen pondéré de CFE à 25,11% à l'issue de la période de lissage ;
- **DECIDE** de fixer les taux de la fiscalité additionnelle comme suit :

Taxe foncière bâti	2,95%
Taxe foncière non bâti	16,65%

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 04/06/2020

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20200602-DE2020040-DE
Reçu le 05/06/2020